

**Archives Départementales du Nord**

**Série E, 1097**

**Par Luc PETILLON, 2012**

**Registre des plaids d'Erquinghem-sur-la-Lys  
(1726 – 1755)**

## Registre des plaids tenus en la Halle d'Erquinghem-Lys

[2] 10.10.1726. Devant Nicolas Romon, bailli, François Coustenoble, premier échevin et lieutenant, Nicolas François Lebleu, Jacques Bouchery, Pierre Antoine Pollet, Augustin Hochedez et Jean Baptiste Plancque, échevins.

Nicolas Romon, bailli de la terre et seigneurie d'Erquinghem-Lys/Charles Flameng, laboureur sur ladite seigneurie. Flameng a laissé paturer ses bestiaux sur les prairies du comte d'Egmont. Il est condamné à payer une amende de 60 sols.

[3] Bailli Romon/Joseph Brune. Ledit Brune n'est pas comparu.

Bailli Romon/Jacques Hennion. Hennion a laissé paturer ses bestiaux sur les prés de Pierre Ducrocq. Il est condamné à payer une amende de 60 sols.

16.1.1727. Devant Nicolas Romon, bailli, François Coustenoble, Nicolas François Lebleu, Jacques Bouchery, Pierre Antoine Pollet, Augustin Hochedez et Jean Baptiste Plancque.  
Jacques François Laignel, sergent, a été commis pour marquer et plomber les toiles.

27.3.1727. Devant Nicolas Romon, bailli, François Coustenoble, Nicolas François Lebleu, Jacques Bouchery, Pierre Antoine Pollet, Jean Baptiste Plancque et Augustin Hochedez, échevins.  
François et Brigitte Roussel, demeurant à Erquinghem-Lys/Pierre Lorsier, y demeurant.  
[4] Ledit Lorsier a coupé sept aunes, propriété du demandeur.

24.4.1727. Devant Nicolas Romon, bailli, François Coustenoble, Nicolas François Lebleu, Jacques Bouchery, Pierre Antoine Pollet, Augustin Hochedez et Jean Baptiste Plancque, échevins.  
François et Brigitte Roussel/Pierre Lorsier. Lorsier propose de remettre les aunes.

Jean François Bonnel, laboureur à Erquinghem-Lys/Pierre Feutrier, laboureur à Erquinghem-Lys.  
Bonnel, assisté de Jacques Bonnel, son frère, demande que Feutrier est condamné de payer deux amendes de 60 sols parisis pour avoir coupé des peupliers.

[5] 8.5.1727. Devant Nicolas Romon, bailli, François Coustenoble, Nicolas François Lebleu, Jacques Bouchery, Pierre Antoine Pollet, Augustin Hochedez et Jean Baptiste Plancque, échevins.  
Jean François Bonnel/Pierre Feutrier. Condamnation de Pierre Feutrier: paiement de 30 patards pour le demandeur.

3.7.1727. Devant Nicolas Romon, bailli, François Coustenoble, Nicolas François Lebleu, Jacques Bouchery, Pierre Antoine Pollet, Augustin Hochedez et Jean Baptiste Plancque, échevins.

11.9.1727. Devant Nicolas Romon, bailli, Nicolas François Lebleu, lieutenant, Jacques Bouchery, Pierre Antoine Pollet, Augustin Hochedez et Jean Baptiste de le Plancque, échevins.  
Nicolas Romon, [6] bailli/Jean Baptiste Despierre, laboureur à Erquinghem-Lys, et ses sept ouvriers, valets et servantes, pour avoir travaillé le dimanche 3.8 dernier. Demande: amende de 30 patards chacun, faisant ensemble 24 livres parisis à charge dudit Despierre. Despierre conteste la

compétence du demandeur.

Nicolas Romon, bailli/Jean Baptiste Durietz, demeurent à Armentières, Antoine Hancquart et Felix Candy et son frère, demeurant à Armentières, pour avoir travaillé le dimanche 3.8 dernier. Les défendeurs ne comparaissent pas. Condamnation: amende de 30 patards chacun.

[7] 25.9.1727. Devant François Coustenoble, premier échevin et lieutenant, Nicolas François Lebleu, Jacques Bouchery, Pierre Antoine Pollet et Jean Baptiste de le Plancque, échevins.  
Nicolas Romon, bailli/Jean Baptiste Despierres et ses sept ouvriers, valets et servantes.

Nicolas Romon, bailli/Jean Baptiste Durietz, Antoine Hancquart, Felix Candy et son frère. Les défendeurs ne comparaissent pas.

9.10.1727. Devant François Coustenoble, premier échevin et lieutenant, Nicolas François Lebleu, Pierre Antoine Pollet, Augustin Hochedez et Jean Baptiste de le Plancque, échevins.  
Nicolas Romon, bailli/Jean Baptiste Despierres et ses sept ouvriers, valets et servantes.  
Nicolas Romon, bailli/Jean Baptiste Durietz, Antoine Hancquart, Felix Candy et son frère.

23.10.1727. Devant François Coustenoble, premier échevin, Nicolas Lebleu, Jacques Bouchery, Pierre Antoine Pollet, Augustin Hochedez et Jean Baptiste de le Plancque, échevins.  
[8] Nicolas Romon, bailli/Jean Baptiste Despierres et ses sept ouvriers, valets et servantes.

6.11.1727. Devant François Coustenoble, premier échevin et lieutenant de bailli, Nicolas François Lebleu, Jacques Bouchery, Pierre Antoine Pollet, Augustin Hochedez et Jean Baptiste de le Plancque, échevins.  
Nicolas Romon, bailli/Jean Baptiste Despierres et ses sept ouvriers, valets et servantes.

20.11.1727. Devant Nicolas François Lebleu, lieutenant, et les échevins en nombre compétent.  
Nicolas Romon, bailli/Jean Baptiste Despierres et ses sept ouvriers, valets et servantes. L'opposant n'a pas satisfait à la sommation.

4.12.1727. Devant François Coustenoble, premier échevin et lieutenant, et les échevins en nombre compétent.  
Nicolas Romon, bailli/Jean Baptiste Despierres et ses sept ouvriers, valets et servantes.

[9] 15.9.1729. Devant Louis Feutrier, Pierre Antoine Pollet, Guillaume Loridan, Jean Baptiste Baron et Pierre François Floor, échevins.

9.2.1730. Devant Nicolas Romon, bailli, Louis Feutrier, Guillaume Lauredant, Jean Baptiste Baron et François le Maistre, échevins.  
François de le Salle, trésorier de la confrérie de *larcq es mains* sous la protection de Saint-Sébastien, érigée en la paroisse d'Erquinghem-Lys/Antoine Prevost, confrère de cette confrérie et laboureur à Erquinghem-Lys.

23.2.1730. Nicolas Romon, bailli, Guillaume Lauridont, Estienne Joseph Coustenoble, Pierre François Floor et Frans le Maistre, échevins.  
François de le Salle/Antoine Prevost.

9.3.1730. Devant Nicolas Romon, bailli, Maximilien le Saffre, Louis Feutrier, Guillaume Lauridant, Jean Baptiste Baron, Estienne Joseph Coustenoble et François le Maistre, échevins.  
[10] François de le Salle/Antoine Prevost

22.3.1730. Devant Nicolas Romon, bailli, Maximilien le Saffre, Jean Baptiste Baron, Pierre François Floor et François le Maistre, échevins.  
François de le Salle/Antoine Prevost.

20.4.1730. Devant Maximilien le Saffre, premier échevin et lieutenant, Louis Feutrier, Guillaume Lheuridan, Jean Baptiste Baron, Estienne Coustenoble et Pierre François Floor, échevins.  
François de le Salle/Antoine Prevost.

[11] 4.5.1730. Devant Nicolas Romon, bailli, Maximilien le Saffre, Louis Feutrier, Guillaume Lheuridan (Loridan), Estienne Joseph Coustenoble, Pierre François Floor et François le Maistre, échevins.

19.5.1730. Devant Nicolas Romon, bailli, Maximilien le Saffre, premier échevin et lieutenant, Louis Feutrier, Guillaume Lheuridan, Jean Baptiste Baron, Estienne Joseph Coustenoble, Pierre François Floor et François le Maistre, échevins.

Nicolas Romon, bailli/André Dupont, fermier à Erquinghem-Lys, et quatre de ses enfants et domestiques. Les défendeurs ont travaillé le premier jour de mai, jour de fête. Amende de 15 livres parisis.

Le bailli/Baptiste Delangle, fermier à Erquinghem-Lys, qui a travaillé le premier jour de mai. Amende de 30 patards parisis.

[12] 8.1.1731 (barré). Devant Maximilien le Saffre, lieutenant, Louis Feutrier, Guillaume Lheuridan, Estienne Joseph Coustenoble, Pierre François Floor et François le Mettre, échevins.

18.1.1731. Devant Maximilien le Saffre, premier échevin et lieutenant, Louis Feutrier, Guillaume Laridan, Jean Baptiste Baron, Estienne Joseph Coustenoble, Pierre François Floor et François le Mettre, échevins.

Nicolas Romon, bailli/Frans Burier, laboureur à Fleurbaix, pour passer par son jardin le 4.12 dernier, rue de le Pierre. Condamnation: amende de 30 patards.

5.4.1731. Devant Joseph Denyau, bailli, Maximilien le Saffre, Guillaume Lharidan, Jean Baptiste Baron, Estienne Joseph Coustenoble, Pierre François Floor et François le Maistre, échevins.

14.3.1731. Devant Antoine François Costa, écuyer, seigneur de Besteu, conseiller du roi, lieutenant-général de la gouvernance du souverain bailliage de Lille, concernant Joseph Deniau, intendant de la

maison d'Egmont, bailli d'Armentières, Erquinghem/par requête du 27.11.1730 de la part de Nicolas Romon, lieutenant-bailli.

[13] 10.1.1732. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, Maximilien le Saffre, Guillaume Lheuridan, Estienne Joseph Coustenoble, Pierre Frans Floor et François le Maistre, échevins.  
Charles Six, collecteur d'Erquinghem-Lys/Jean Baptiste Despierre, fermier de la grande dîme et laboureur à Erquinghem-Lys, ensemble de Jean Grave, Henry Becquart, Jean Baptiste Hennart, Henry Charles, Mathieu et Hubert Noyelles, Jacques Honnart, Philippe Reublez, Antoine Frans Bazelis, Jacques Becquart et Jaspert Lengart, demeurant sous cette juridiction. Ils ont consenti de payer en mains du demandeur.

[14] 24.1.1732. Devant Maximilien le Saffre, premier échevin et lieutenant, Guillaume Lheuridan, Estienne Joseph Coustenoble et Pierre Frans Floor, échevins, Pierre du Crocq, homme de fief.  
Charles Six, collecteur d'Erquinghem-Lys/Jean Baptiste Despierre, fermier de la grande dîme et laboureur à Erquinghem-Lys, ensemble de Jean Grave, Henry Becquart, Jean Baptiste Hennart, Henry Charles, Mathieu et Hubert Noyelles, Jacques Honnart, Philippe Reublez, Antoine Frans Bazelis, Jacques Becquart et Jaspert Lengart, demeurant sous cette juridiction.

20.3.1732. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, Maximilien le Saffre, Guillaume Leuridan, Estienne Joseph Coustenoble, Pierre François Floor et François le Mettre, échevins.  
Guillaume Clarisse, sergent, a été commis pour marquer et plomber les toiles.

[15] Jean François Ignace Boursette, procureur à Armentières, de Marie Marguerite Caron, veuve de François du Metz, marchande, brasseresse.

[16] 17.7.1732. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, Maximilien le Saffre, Guillaume Lheuridan, Estienne Joseph Coustenoble, Pierre Frans Floor et François le Maistre, échevins.  
Guillaume Clarisse, fils de feu Antoine, et comme procureur Antoine de Grandel et sa femme Françoise Clarisse, demeurant à Lille, de Jean François Wercquin, fils de feu François et de Marie Magdeleine Clarisse, pour lui et pour ses sœurs, Pierre Paul Grouzet et sa femme Marie Jenne Clarisse, fille de feu Nicolas, Michel Warambour, fils de feu Antoine et de Magdeleine Clarisse, Pierre Pasqual Clarisse, fils de feu Pierre, et pour ses frères et sœurs comme tuteur, tous héritiers d'Anne Clarisse, femme de feu Jacques Wercquin, en son vivant maréchal-ferrant à Erquinghem-Lys/Jean Baptiste Wercquin demeurant à la Boutillerie, Jean François Wercquin, maréchal à la Chapelle d'Armentières, Pierre Antoine Carpentier en sa femme Marie Françoise Wercquin, demeurant à Erquinghem-Lys, Marie Catherine Wercquin, femme séparée de corps de Jean Baptiste Durietz, demeurant audit lieu, et Jean Baptiste Lallemant et sa femme Barbe Rose Werquin, demeurant à Erquinghem-Lys, lesdits frères et sœurs, enfants de feu Jacques, concernant la succession de la moitié de 5c de jardin et la moitié de 9c de labeur. Jacques Wercquin et Anne Clarisse ont fait un contrat de mariage devant le notaire Mallet le 19.11.1700.

31.7.1733 [17]. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, Maximilien le Saffre, Guillaume Leuridan, Estienne Joseph Coustenoble et Pierre François Floor, échevins.

Nicolas Joseph Romon, procureur de Guillaume Clarisse et consorts, héritiers d'Anne Clarisse/Jean Baptiste Werquin, fils de feu Jacques, et ses frères et sœurs.

18.9.1732. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, Maximilien le Saffre, Guillaume Leuridan, Estienne Joseph Coustenoble, Pierre François Floor, Thomas le Maistre, Antoine Gilles et Charles Leleu, échevins.

Les consorts Clarisse/Wercquin.

[18] 2.10.1732. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, Maximilien le Saffre, Guillaume Leuridan, Estienne Joseph Coustenoble, Pierre François Floor, Thomas le Maistre et Antoine Gilles, échevins. Les consorts Clarisse/Wercquin.

16.10.1732. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, Maximilien le Saffre, Guillaume Leuridan, Thomas le Maistre, Antoine Gilles et Charles Leleu, échevins.

Les consorts Clarisse/Wercquin.

[19] 30.10.1732. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, Maximilien le Saffre, Pierre François Floor, Thomas le Mettre et Antoine Gilles, échevins.

Les consorts Clarisse/Wercquin.

12.11.1732. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, Maximilien le Saffre, Guillaume Leuridan, Estienne Joseph Coustenoble, Thomas le Maistre et Antoine Gilles, échevins.

Les consorts Clarisse/Wercquin. Transaction entre les parties.

[20] 27.11.1732. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, Maximilien le Saffre, Guillaume Leuridan, Estienne Joseph Coustenoble, Antoine Gilles et Charles Leleu, échevins.

1.7.1734. Devant Maximilien le Saffre, premier évêque, ancien homme de fief et lieutenant, Guillaume Leuridan, Pierre François Floor, Jean Baptiste Hennart, hommes de fief.

Nicolas Romon, lieutenant-bailli/Antoine Charles Flameng, fils de Charles, demeurant à Erquinghem-Lys.

Idem/Mathieu Leleu, fils d'Adrieu. Demande: amende de 60 sols parisis.

[21] Les défendeurs ne sont pas comparus.

7.10.1734. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, Jaspert Honnart, Augustin Hochedez, Antoine Gilles, Charles Leleu et Guillaume Gilles, échevins.

Adrien Rohart (S, Rohort), sergent de la seigneurie de Bois-Grenier, déclare de se constituer caution à cause de l'enfant d'une petite fille inconnue mis chez Pierre Antoine Delaval.

[22] 17.3.1735. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, Florent Lamerand, Augustin Hochedez, Antoine Gilles, Charles Leleu et Guillaume Gilles, hommes de fief.

Réquision du sieur Godtschalck, bailli d'Erquinghem-Lys.

15.12.1735. Devant François Coustenoble, premier échevin et lieutenant, Flourant Lamerand, Jacques Bouchery, Augustin Hochedez, Antoine Gilles et Guillaume Gilles, échevins.  
Nicolas Joseph Romon, procureur de Pierre François Floor, comme administrateur des fondations et autres dons de la table de charité d'Erquinghem-Lys/Marie Anne Desbuisson, veuve de Philippe Bailly, Mathieu François Desbuisson, fils de feu Nicolas, et sa sœur, demeurant en Artois, et Antoine Gauquier comme père et tuteur des enfants de ... (prénom pas mentionné) Desbuisson, sa femme, tous enfants dudit feu Nicolas, concernant le paiement de 12 livres parisis par suivant certain partage passé devant le notaire Delattre le 1.5.1699.

[23] 12.1.1736. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, Florend Lamerand, Jacques Bouchery, Augustin Hochedez, Antoine Gille et Guillaume Gille, échevins.  
Nicolas Joseph Romon/les consorts Desbuisson.

26.1.1736. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, Florent Lamerand, Augustin Hochedez, Antoine Gille, échevins.  
Nicolas Joseph Romon/les consorts Desbuisson.

[24] 9.2.1736. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, Augustin Hochedez, Charles Leleu et Guillaume Gille, échevins.  
Nicolas Joseph Romon/les consorts Desbuisson.

23.2.1736. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, Florend Lamerand, Augustin Hochedez, Antoine Gille et Guillaume Gille, échevins.  
Nicolas Joseph Romon/les consorts Desbuisson.

8.3.1736. Devant François Coustenoble, premier échevin et lieutenant, Jacques Bouchery, Augustin Hochedez, Antoine Gilles, Charles Leleu et Guillaume Gilles, échevins.  
Nicolas Joseph Romon/les consorts Desbuisson.

[25] 22.3.1736. Devant François Coustenoble, premier échevin et lieutenant, Florent Lamerand, Augustin Hochedez, Antoine Gilles, Charles Leleu et Guillaume Gilles, échevins.  
Nicolas Joseph Romon/les consorts Desbuisson.

12.4.1736. Devant François Coustenoble, premier échevin et lieutenant, Florent Lamerand, Augustin Hochedez, Antoine Gilles, Charles Leleu et Guillaume Gilles, échevins.  
Nicolas Joseph Romon/les consorts Desbuisson.

20.4.1736. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, Florent Lamerand, Jacques Bouchery, Augustin Hochedez, Antoine Gilles, Charles Leleu et Guillaume Gilles, échevins.  
Nicolas Joseph Romon/les consorts Desbuisson.

[26] 11.4.1736. Devant Florent Lamerand, échevin, lieutenant, Jacques Bouchery, Augustin Hochedez, Antoine Gilles et Charles Leleu, échevins.  
Nicolas Joseph Romon/les consorts Desbuisson.

24.5.1736. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, Augustin Hochedez, Antoine Gilles et Guillaume Gilles, échevins.  
Nicolas Joseph Romon/les consorts Desbuisson.

7.6.1736. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, Flourent Lamerand, Jacques Bouchery, Augustin Hochedez, Antoine Gilles, Charles Leleu et Guillaume Gilles, échevins.  
Nicolas Joseph Romon/les consorts Desbuisson.

[27] Nicolas Romon, lieutenant-bailli, garant/Nicolas François Conte.  
Idem/François Lequesne - acte de garant de la baronnie de Wavrin du 10.6.1736 (barré).

21.6.1736. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, premier échevin et lieutenant-bailli, Flourent Lamerand, Jacques Bouchery, Augustin Hochedez, Antoine Gilles et Charles Leleu, échevins.  
Nicolas Joseph Romon/les consorts Desbuisson.

Nicolas Romon, lieutenant-bailli, garant/Nicolas François Conte.  
Idem/Jean François Laignel, idem/Charles Carlier, idem/Antoine Desruelle, idem/Jean Baptiste Henneron, [28] idem/la veuve Jean Baptiste Beccue, idem/Jacques Beghin, idem/Antoine Leceuche, idem/Philippe Plancques, idem/Jean François Lestrequé, idem/François Deze, tonnelier, idem/Antoine Meurillon, idem/François Meurillon, idem/Jacques Chavatte, idem/Pierre Desrumeaux.

[29] Nicolas Romon, lieutenant-bailli/François Lesquesne - acte de garant de la baronnie de Wavrin du 10.6.1736.

5.7.1736. Devant Jacques Bouchery, ancien échevin et bailli, François Coustenoble, Antoine Gilles, Guillaume Gilles, hommes de fief.  
Nicolas Joseph Romon, praticien, procureur de Pierre François Floor/les consorts Desbuisson.

Nicolas Romon, lieutenant-bailli/Nicolas François Conte, cabaretier.  
idem/François Lesquenue, natif de Wavrin (demande d'acte de garant pour ses enfants), idem/Jean François Laignel, idem/Charles Carlier, idem/Antoine Desruelle, idem/Jean Baptiste Henneron [30] idem/la veuve de Jean Baptiste Beccue, idem/Jacques Beghin, idem/Antoine Leceuche, idem/Philippe Plancques, idem/Jean François Lesvecque, idem/François Deze, tonnelier, idem/Antoine Meurillon, idem/Jean François Meurillon, idem/Jacques Chavatte, idem/Pierre Desrumeaux, idem/Gilles Bastien Petillon, idem/Gilles François Bussinne, roselier

[31] 19.7.1736. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, Florent Lamerand, Charles Leleu, Guillaume Gilles, échevins et hommes de fief, François Coustenoble, lieutenant.  
Nicolas Joseph Romon, praticien, procureur de Pierre François Floor/les consorts Desbuisson.

Nicolas Romon, lieutenant-bailli/Nicolas François Conte, cabaretier, idem/François Lequenue, natif de Wavrin, idem/Jean François Laignel, idem/Charles Carlier, idem/Antoine Desruelle, idem/Jean Baptiste Henneron, idem/la veuve de Jean Baptiste Beccue, idem/Jacques Beghin [32] idem/Antoine



Leceuche, idem/Philippe Plancques, idem/Jean François Lesvecque, idem/François Deze, tonnelier, idem/Antoine Meurillon, idem/Jean François Meurillon, idem/Jacques Chavatte, idem/Pierre Desrumeaux, idem/Gilles Bastien Petillon, idem/Gilles François Buisinne, roselier

François Felix Joseph Godtschalck, bailli/Pierre Joseph Despierre, fermier à Erquinghem-Lys. Amende de 30 patards pour avoir fouit sur les terres du comte d'Egmont.

[33] 2.8.1736. Devant François Felix Godtschalck, bailli, François Coustenoble, premier échevin, Florent Lamerand, Jacques Bouchery et Guillaume Gilles, échevins.

Nicolas Joseph Romon, praticien, procureur de Pierre François Floor/les consorts Desbuisson.

Nicolas Romon, lieutenant-bailli/Nicolas François Conte, cabaretier, idem/François Lequenne, natif de Wavrin, idem/Jean François Laignel, idem/Charles Carlier, idem/Antoine Desruelle, idem/Jean Baptiste Henneron, [34] idem/la veuve de Jean Baptiste Beccue, idem/Jacques Beghin, idem/Antoine Leceuche, idem/Philippe Plancques, idem/Jean François Lesvecque, idem/François Deze (barré) de Zittere, tonnelier (certificat des gens de loi d'Estaires), idem/Antoine Meurillon, idem/Jean François Meurillon, idem/Jacques Chavatte, idem/Pierre Desrumeaux, idem/Gilles Bastien Petillon, idem/Gilles François Buisinne, roselier.

Godtschalck, bailli/Pierre Joseph Despierre, fermier.

[35] François Lemaistre, fermier à Erquinghem-Lys/Jacques le Saffre, demeurant à Armentières.

23.8.1736. Devant François Felix Joseph Godtschalck, bailli, François Coustenoble, Florent Lamerand, Jacques Bouchery, Antoine Gilles, Charles Leleu et Guillaume Gilles, échevins.

Nicolas Joseph Romon/les consorts Desbuisson. Sont comparus: Marie Jenne Desbuisson, veuve de Philippe Bailly, et Mathieu Frans Desbuissons, père de ses enfants, Antoine Gauquier, se faisant fort de George du Pont et Marie Anne Joseph Desbuisson, leur sœur.

[36] 13.10.1736. Devant Henry François Joseph Godtschalck, bailli, François Coustenoble, premier échevin, Antoine Gilles, Charles Leleu, Guillaume Gilles et Jacques Delattre, échevins.

Godtschalck, bailli/Pierre Joseph Despierre, fermier à Erquinghem-Lys.

Pierre François Floor, pauvreur/les consorts Desbuisson.

27.10.1736. Devant François Coustenoble, lieutenant-bailli et premier échevin, Florent Lamerand, Jacques Bouchery, Charles Leleu et Guillaume Gilles, échevins.

Godtschalck, bailli/Pierre Joseph Despierre, fermier à Erquinghem-Lys.

10.11.1736. Devant François Coustenoble, premier échevin, lieutenant, Florent Lamerand, Antoine Gilles, Charles Leleu, Guillaume Gilles et Jacques Delattre, échevins.

[37] Godtschalck, bailli/Pierre Joseph Despierre, fermier à Erquinghem-Lys.

Pierre François Floor, pauvreur/les consorts Desbuisson.

24.11.1736. Devant Godtschalck, bailli, François Coustenoble, premier échevin et lieutenant, Flourent Lamerand, Jacques Bouchery, Antoine Gilles, Charles Leleu, Guillaume Gilles et Jacques Delattre, échevins.

Godtschalck, bailli/Pierre Joseph Despierre, fermier à Erquinghem-Lys.

17.12.1736. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, Flourent Lamerand, Jacques Bouchery, Antoine Gilles, Charles Leleu et Jacques Delattre, échevins.

Godtschalck, bailli/Pierre Joseph Despierre, fermier à Erquinghem-Lys.

12.1.1737. Devant Flourent Lamerand, échevin et lieutenant, Antoine Gilles, Charles Leleu, Guillaume Gilles et Jacques Delattre, échevins.

Godtschalck, bailli/Pierre Joseph Despierre.

[38] 26.1.1736 (= 1737). Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, Flourent Lamerand, Antoine Gilles et Jacques Delattre, échevins.

Godtschalck, bailli/Pierre Joseph Despierre.

9.2.1737. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, Bouchery, Antoine Gilles, Charles Leleu, Guillaume Gilles et Jacques Delattre, échevins.

Godtschalck, bailli/Pierre Joseph Despierre.

23.2.1737. Devant François Coustenoble, premier échevin, lieutenant, Flourent Lamerand, Antoine et Guillaume Gilles et Jacques Delattre, échevins.

Godtschalck, bailli/Pierre Joseph Despierre.

2.3.1737. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, et les échevins en nombre compétent.

Godtschalck, bailli/Pierre Joseph Despierre.

[39] 23.3.1737. Devant François Coustenoble, premier échevin, homme de fief, lieutenant, Flourent Lamerand, Antoine Gilles, Charles Leleu et Jacques Delattre, hommes de fiefs.

Nicolas Romon, lieutenant-bailli/Pierre Noyelle, idem/Jean Baptiste Havet. Guillaume Clarisse, sergent, procureur dudit Romon, est comparu.

Louis François Parisi/Guillaume Reramour et Jean François Loridan.

Godtschalck, bailli/Pierre Joseph Despierre.

6.4.1737. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, Flourent Lamerand, ancien homme de fief, lieutenant, Jacques Bouchery, Guillaume Gilles et Jacques Delattre, hommes de fief.

[40] Nicolas Romon, lieutenant-bailli/Pierre Noyelle (garant: Noel Motignies, marchand à Armentières). Idem/Jean Baptiste Havet.

Godtschalck, bailli/Pierre Joseph Despierre.

4.5.1737. Nicolas Romon a déclaré d'être apaisé par Noel Mottignies.

4.5.1737. Nicolas Romon, lieutenant-bailli, Jacques Delattre, Jean Baptiste Hennart et Nicolas Lenglard, hommes de fief.

19.5.1737 Devant François Coustenoble et les échevins en nombre compétent.

1.6.1737 Idem.

15.6.1737 Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble (S), Florent Lamerand (S), Jacques Bouchery (S), Antoine Gilles (S, Gille), Charles Leleu (S), Guillaume Gilles (S, Gille) et Jacques Delattre (S), hommes de fief, [41] Pierre François Floor, fermier à Erquinghem-Lys/Guillaume Perche, fermier à Fleurbaix, ordonnons aux parties de faire travailler leurs experts au mesurage du fief en question et des terres cottières.

6.7.1737. Devant Godtschalck, bailli/21.7.1737, idem/3.8.1737, idem/5.10.1737, idem/19.10.1737, idem/2.11.1737.

[42] Godtschalck, procureur du roi de la gouvernance de Lille, bailli d'Erquinghem-Lys Hubert Noyelles, fils de feu Mathieu, habitant à Erquinghem-Lys, qui a érigé une maison à double étage sur une portion d'héritage sur la place dudit lieu, du côté de la Lys, qu'il tient en rente du comte d'Egmont pour trois florins par an, demande d'user cette maison comme cabaret. Permission le 6.11.1737. Signé: de Caigny (S).

[43] 23.11.1737. Devant François Coustenoble, Florent Lamerand, Antoine Gilles, Charles Leleu, Guillaume Gilles et Jacques Delattre. Sieur Wavrins, curé de la paroisse, touchant le logement et dépens de bouches des religieux.

21.2.1738. Jean Baptiste Lallemand (S), maréchal-ferrant, et Jacques Luttun (S), charron, demeurant sous la seigneurie d'Erquinghem-Lys, baillent un chariot à Anthoine Hennion (S), fils de feu Anthoine, fermier sous ladite seigneurie à Armentières.

[44] 1.3.1738. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, Florent Lamerand, Jacques Bouchery, Antoine Gilles et Charles Leleu, échevins. Jean Baptiste Leleu, collecteur de cette paroisse/Jean Antoine Clarisse, cavalier en gages au garnison de Béthune (Pierre François et François Felix Clarisse, frères dudit Jean Antoine, sont comparus par procuration devant notaires royaux à Béthune en date du 17.2.1738).

24.5.1738. Devant Florent Lamerand, ancien homme de fief, lieutenant, Antoine Gilles, Charles Leleu et Jacques Delattre, hommes de fief.

Jean Baptiste Carpentier/Pierre Collet, demeurant à Erquinghem-Lys.

[45] 7.6.1738. Devant François Coustenoble, premier échevin, lieutenant, Florent Lamerand, Jacques Bouchery, Antoine Gilles, Charles Leleu, Guillaume Gilles et Jacques Delattre, échevins. Jean Baptiste Carpentier/Pierre Collet.

21.6.1738. Devant François Coustenoble, premier échevin, lieutenant, Flourent Lamerand, Jacques Bouchery, Antoine Gilles, Charles Leleu, Guillaume Gilles et Jacques Delattre, échevins.  
Jean Baptiste Carpentier/Pierre Collet.

5.7.1738. Devant François Coustenoble, ancien homme de fief, lieutenant, Flourent Lamerand, Guillaume Gilles et Jacques Delattre, hommes de fief.  
Jean Baptiste Carpentier/Pierre Collet.

[46] 19.7.1738. Devant Antoine Gilles, ancien homme de fief, lieutenant, Charles Leleu, Guillaume Gilles et Jacques Delattre, hommes de fief.  
Jean Baptiste Carpentier/Pierre Collet.

2.8.1738. Devant Flourent Lamerand, échevin, lieutenant, Jacques Bouchery, Guillaume Gilles et Guillaume Bazelis, hommes de fief.  
Jean Baptiste Carpentier/Pierre Collet.

10.8.1738. Jean Baptiste Delecoeuillerie (S) et sa femme Peronne Le Saffre (S), auparavant veuve de Jaspert Lenglard, comme mère et tutrice de Marie Catherine Lenglard/Nicolas Romon, pour la part de ladite Marie Catherine dans la succession de Marguerite Lenglard, sa tante en marraine. 8.11.1738. Caution, et aussi de la part de Bastien Lenglard, oncle de l'enfant: Gilles Caulier, de la part de Jean Baptiste Delecoeuillerie et sa femme. [47] Acte annulé le 29.1.1748. Romon a consigné la part des enfants de Jean Lenglard et Marie Anne Lermite de la succession de Marguerite Lenglard.

4.10.1738. Devant Godtschalck, bailli, François Coustenoble, Flourent Lamerand, Jacques Bouchery et Guillaume Gilles, échevins.  
Jean Baptiste Carpentier/Pierre Collet.

18.10.1738. Devant Godtschalck, bailli, Jacques Bouchery, Antoine Gilles, Charles Leleu et Guillaume Gilles, échevins.  
Jean Baptiste Carpentier/Pierre Collet.

[48] 8.11.1738. Devant Godtschalck, bailli, Jacques Bouchery, Antoine Gilles, Charles Leleu, Guillaume Gilles et Jacques Delattre, échevins.  
Jean Baptiste Carpentier/Pierre Collet. Carpentier s'est déporté de ses plaintes.

Pierre François Samon (S), demeurant en cette paroisse, concernant 380 livres parisis des enfants mineurs qu'il a retenu de Marie Anne Lermite. Caution: Marie Anne Lermite (M) et Jean Joseph Samon (M), son frère, en présence de Bastien Lenglard, tuteur desdits enfants.

[49] 21.2.1739. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, Jacques Bouchery, Antoine Gilles, Charles Leleu et Guillaume Gilles, échevins.  
Jean Baptiste Hochedez, tonnelier à Fleurbaix/Chrestien Bacler, fermier en cette paroisse.

11.4.1739. Devant Frans Felix Joseph Godtschalck, bailli, François Coustenoble, Jacques Bouchery,

Charles Leleu, Guillaume Gilles, Antoine Gilles et Jacques Delattre, échevins.

Pierre François Joseph de Caigny, greffier, en cas de maladie ou absence, sera remplacé par Pierre François Joseph Delemotte, son clerc.

[50] 26.1.1743. Devant Jacques Bouchery, Jacques Delattre, Pierre Feutrier, Jean François Tournemine, Pierre Antoine Henneron.

Thomas Cherigier, laboureur à Erquinghem-Lys/Alexandre Morel et Jean François Boidin, demeurant à Fleurbaix, concernant un bail. Procureur dudit Cherigier: Pierre François Joseph Delemotte, postulant en la ville d'Armentières.

9.2.1743. Devant Jacques Bouchery, Jacques Delattre, Pierre Feutrier, Pierre Gilles, Jean François Tournemine, Pierre Antoine Henneron et Jean le Saffre.

Jean François Joseph Delemotte, procureur de Thomas Cherigier/Morel et Boidin.

Les défendeurs ont déclaré de mettre fin à cette cause et de faire les travaux au lieu manoir concerné conformément le bail.

[51] 9.3.1743. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, Bouchery, Delattre, Feutrier, Gilles et Le Saffre, échevins.

Pierre François Joseph Delemotte, procureur de Jean Baptiste Leleu, collecteur d'Erquinghem-Lys/Marie Marguerite Hochaert et Marie Jeanne Luttun, sœurs utérines, demeurant à Erquinghem-Lys.

23.3.1743. Devant Jacques Bouchery, mayeur, lieutenant, Delattre, Tournemine, Feutrier, Gille et Le Saffre, échevins. Idem.

6.4.1743. Devant Jacques Bouchery, mayeur, lieutenant, Delattre, Tournemine, Feutrier, Gille, Hennion et Le Saffre, échevins. Idem.

[52] 27.4.1743. Devant Isidore Libert, bailli, Delattre, Feutrier, Gille et Le Saffre, échevins. Idem.

21.10.1752. Devant Isidore Libert de Rattepal, bailli d'Erquinghem-Lys, ayant haute, moyenne et basse justice, Jacques Delattre, mayeur, Jean Le Saffre, Estienne Joseph Gilles, Isaacq Desnoullet, Nicolas le Rouge, Louis Tournemine et Jacques François Coustenoble, échevins.

Jean Le Saffre, échevin, qui a acheté farine chez Guillaume Behagle, marchand de farine en la ville d'Armentières, concernant le poids juré par les égards de cette ville, confronté avec ceux de la veuve de Jean Baptiste Liennart, bouchère en cette paroisse [53] par Joseph Boussebart, boulanger en cette paroisse, en la présence de Jacques François Leignel, l'un des sergents. Signé: de Caigny (S).

3.3.1753. Devant Jacques Delattre, mayeur, lieutenant, Isaacq Desnoullet, Estienne Joseph Gilles, Nicolas le Rouge, Louis Tournemine et Jacques François Coustenoble échevins et hommes de fief. Pierre François Joseph de Caigny, greffier, de vouloir recevoir Jean Baptiste Leleu, fils de Jean Baptiste, pour commun juré.

## Registre des plaids extraordinaire tenus en la Halle d'Erquinghem-Lys

[54-55] 26.4.1727. Devant François Coustenoble, premier homme de fief et lieutenant, Nicolas François Lebleu, Augustin Hochedez, Jean Baptiste Planckue, hommes de fief. Nicolas Romon, bailli, adjudication des bans de mars et août.

[56] 23.10.1727. Devant Nicolas Romon, bailli, François Coustenoble, Nicolas François Lebleu, Augustin Hochedez et Jean Baptiste Planckue, hommes de fief. Jean Baptiste Ignace Boursette, procureur de Marie Marguerite Caron, veuve de François du Metz, marchande-brasseresse en la ville d'Armentières/Pierre Paul Grouzet et sa femme, laboureurs sous cette juridiction.

6.11.1727. Devant Nicolas Romon, bailli, François Coustenoble, Nicolas François Lebleu, Augustin Hochedez et Jean Baptiste Deleplanckue, hommes de fief. Idem.

3.6.1728. Devant François Coustenoble, ancien homme de fief et lieutenant, Nicolas François Lebleu, Augustin Houchedez, Antoine Hennion et Jaspert Honnart, hommes de fief.

[57] Nicolas Romon, bailli, adjudication des bans de mars et août.

22.7.1728. Devant Nicolas Romon, bailli, Augustin Hochedez, Guillaume Bazelis et Jean Baptiste Laignel, hommes de fief. Charles Barbry, procureur de Père Estienne de Caigny, receveur de la communauté des pères Brigittains de la ville d'Armentières, et de François Clarisse, procureur du sieur de la Motte Baraffle/Pierre Paul Grouzet et sa femme, laboureurs à Erquinghem-Lys. Sont comparus: Jean Baptiste Ignace Boursette, procureur de François Antoine Huyghe, procureur et receveur de Jean François Joseph Domicent, Nicolas Coustenoble et Pierre François Carpentier. Saisie des meubles de Grouzet et sa femme.

[58] 24.7.1728. Devant Nicolas Romon, bailli, Augustin Hochedez, Jean Baptiste Laignel et Guillaume Bazelis, hommes de fief.

Charles Barbry, procureur de père Estienne de Caigny, et de François Clarisse, procureur du sieur de la Motte Baraffle, et Jean Baptiste Ignace Boursette, procureur de François Antoine Huyghe, procureur et receveur de Jean François Joseph Domicent, Nicolas Coustenoble et Pierre François Carpentier/Pierre Paul Grouzet et sa femme. Ledit Grouzet a déclaré de se déporter de son droit de parfait de bail de 4c et demi.

29.7.1728. Devant Nicolas Romon, bailli, François Coustenoble, Nicolas François Lebleu, Augustin Houchedez et Jean Baptiste Planckues, hommes de fief. Idem.

[59] 16.9.1728. Devant Nicolas Romon, bailli, Nicolas François Lebleu, Augustin Hochedez et Jean Baptiste Deplanckues, hommes de fief. Charles Barbry, procureur de Pierre Estienne de Caigny/Pierre Paul Grouzet et sa femme.

Jean Baptiste Ignace Boursette, procureur en la ville d'Armentières, procureur de François Antoine

Huyghe, praticien en la ville d'Armentières, procureur et receveur de Jean François Joseph Domicent, rentier en ladite ville/Pierre Paul Grouzet et sa femme, laboureurs à Erquinghem-Lys.

[60] Idem.

30.9.1728. Devant Nicolas Romon, bailli, François Coustenoble, Augustin Hochedez, Jean Baptiste Deplancques, Guillaume Bazelis, hommes de fief. Idem.

[61] 14.10.1728. Devant François Coustenoble, ancien homme de fief et lieutenant, Augustin Hochedez, Jean Baptiste Desplancques et Nicolas François Lebleu, hommes de fief. Idem.  
Ledit Boursette, procureur de François Antoine Huyghe, procureur et receveur de Pierre François Carpentier, marchand en la ville [62] d'Armentières et de la veuve de Nicolas Coustenoble/Pierre Paul Grouzet et sa femme.

Jean Baptiste Ignace Boursette, procureur de Pierre de Caigny, receveur de la terre et seigneurie d'Erquinghem-Lys/Pierre Antoine Six, laboureur à Fleurbaix, concernant rentes seigneuriales.  
Idem/Jacques Fauconnier, clerc d'Erquinghem-Lys, tuteurs des enfants de me Maximilien Jacques Defache, propriétaires, et Pierre Antoine Six, laboureur à Fleurbaix, occupeer.  
Idem/Jean Luttun, demeurant à Radinghem, propriétaire, et la veuve François Coustenoble, demeurant à Erquinghem-Lys, occupeer.

[63] 4.11.1728. Devant Nicolas Romon, bailli, François Coustenoble, Nicolas François Lebleu, Augustin Hochedez et Jean Baptiste Desplancque, hommes de fief.  
Charles Barbry, procureur d'Estienne de Caigny et de François Clarisse/Paul Grouzet et sa femme;  
Boursette, procureur de François Antoine Huyghe/Pierre Paul Grouzet et sa femme  
Boursette, procureur dudit Huyghe, procureur de Pierre François Carpentier, marchand à Armentières, et de Nicolas Coustenoble, demeurant à Erquinghem-Lys/Pierre Paul Grouzet et sa femme.

Boursette, procureur de Pierre de Caigny/Pierre Antoine Six.

[64] Idem/me Jacques Fauconnier, tuteur des enfants me Maximilien Jacques de Fache, et Pierre Antoine Six.

Idem/Jean Luttun et la veuve François Coustenoble.

18.11.1728. Devant Nicolas Romon, bailli, François Coustenoble, Nicolas François Lebleu, Augustin Hochedez et Jean Baptiste Desplancques, hommes de fief.

Boursette, procureur de Pierre de Caigny/Pierre Antoine Six.

Idem/me Jacques Fauconnier, tuteur des enfants me Maximilien Jacques de Fache, et Pierre Antoine Six.

Idem/Jean Luttun et la veuve François Coustenoble.

2.12.1728. Devant Nicolas Romon, bailli, François Coustenoble, Nicolas François Lebleu et Augustin Hochedez, hommes de fief.

Boursette, procureur de Pierre de Caigny/Pierre Antoine Six.

[64] Idem/me Jacques Fauconnier, tuteur des enfants me Maximilien Jacques de Fache, et Pierre

Antoine Six.

Idem/Jean Luttun et la veuve François Coustenoble.

19.5.1729. Devant François Coustenoble, premier homme de fief et lieutenant, Nicolas François Lebleu, Augustin Hochedez et Jean Baptiste Desplancques, hommes de fief.

Nicolas Romon, bailli, adjudication des bans de mars et août.

20.4.1730. Devant Maximilien Le Saffre, ancien homme de fief et lieutenant, Jean Baptiste Baron et Pierre François Floor, hommes de fief.

Jean Le Saffre, fils de Maximilien, procureur de Pierre de Caigny, procureur et receveur des gens de loi/Catherine Delattre, veuve en premières noces du sieur Dubuis et en secondes noces de Georges François Mallet, et ses enfants des deux lits, propriétaires; me Jean Baptiste Caignet, la veuve Baptiste Leleu et Jean Baptiste Lefebvre, occupants, et Pierre de Caigny, receveur d'Erquinghem-Lys.

4.5.1730. Devant Nicolas Romon, bailli, Maximilien Le Saffre, Pierre François Floor et Louis Feutrier, hommes de fief. Idem.

19.5.1730 (barré). Devant Nicolas Romon, bailli, Maximilien Le Saffre, Louis Feutrier, Jean Baptiste Baron et Pierre François Floor, hommes de fief.

[67] 4.5.1730. Devant Maximilien Le Saffre, ancien homme de fief et lieutenant, Antoine Hennion, Louis Feutrier et Pierre François Floor, hommes de fief.

Nicolas Romon, bailli, adjudication des bans de mars et août.

19.5.1730. Devant Nicolas Romon, bailli, Maximilien Le Saffre, Louis Feutrier, Jean Baptiste Baron et Pierre François Floor, hommes de fief.

Jean Le Saffre, fils de Maximilien, procureur de Pierre de Caigny, procureur et receveur des gens de loi/Catherine Delattre, veuve en secondes noces de Georges François Mallet, et ses enfants, propriétaires; me Jean Baptiste Caignet, la veuve Baptiste Leleu et Jean Baptiste Lefebvre, occupants, et Pierre de Caigny, receveur d'Erquinghem-Lys.

1.6.1730. Devant Nicolas Romon, bailli, Jean Baptiste Baron, Maximilien Le Saffre et Louis Feutrier, hommes de fief. Idem.

[68] 18.8.1732. Devant Maximilien Le Saffre, ancien homme de fief, lieutenant, Jean Baptiste Caignet, Jean Baptiste Liennart et Nicolas Lenglard, hommes de fief.

Me Boursette, procureur de Me Joseph Denyan, intendant de la maison d'Egmont et bailli de la ville d'Armentières et de la paroisse et seigneurie d'Erquinghem/sr. Bouchery, prêtre, demeurant à Armentières. Demande: amende de 60 sols parisis. Est comparu: Pierre Cattasne, fermier dudit Bouchery.

27.11.1732. Devant Nicolas Romon, bailli, Maximilien Le Saffre, Guillaume Lheuridan, Estienne Joseph Coustenoble et Antoine Gilles, hommes de fief.

Nicolas Joseph Romon, procureur des gens de loi/Pierre Antoine Hanquart, demeurant à Frelinghien,



Jean Baptiste Poles et sa femme Anne Joseph Hancquart, demeurant à Quesnoy, et Marie Eleonore Hancquart, demeurant à Verlinghem, et Pierre Antoine Carpentier, demeurant à Erquinghem.

[69] 11.12.1732. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, Maximilien Le Saffre, Guillaume Leuridan, Pierre François Floor, Thomas Lemette, Antoine Gille et Charle Leleu, hommes de fief.  
Nicolas Joseph Romon/les consorts Hancquart.

8.1.1733. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, Maximilien Le Saffre, Guillaume Leuridan, Pierre François Floor et Thomas Lemaistre, hommes de fief.

Idem. Sont comparus: Pierre Paul et Pierre Antoine Hancquart, Jean Baptiste Descamps, mari de Marie Brigitte Hancquart, Jean Baptiste Philipot, mari de Marie Anne Josephe Hancquart, enfants et héritiers de Jean Baptiste Hancquart, leur père, et de Marie Eleonore Hancquart, leur sœur, assisté d'Adrien Rohart, leur oncle. Ils ont fait offre de payer la somme de 200 livres parisis.

[70] 21.5.1733. Quittance pour la somme de 200 livres parisis. Signé: de Caigny (S).

3.9.1734. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, Augustin Hochedez, Antoine Gilles, Jean Philippe Charlet et Jean Baptiste Caignet, hommes de fief. Demande aux vassaux et hommes féodaux de faire hommage et dénombrement de leurs fiefs.

[71] 7.10.1734. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, ancien homme de fief, lieutenant, Jaspert Honnart, Augustin Houchedez, Charles Leleu et Antoine Gilles, hommes de fief.

Nicolas Romon, lieutenant-bailli/Jean Baptiste Despierre, demeurant à Erquinghem-Lys, et ses trois domestiques, pour avoir voituré ses cheveux le dimanche le 26.9 dernier. Demande: chacun une amende de 60 sols parisis.

Jean Baptiste Ignace Bourssette, procureur de Pierre François Floor, fermier à Erquinghem-Lys/Guillaume Perche, comme père et tuteur des enfants qu'il a retenu de Marie Françoise Gilles, demeurant à Fleurbaix.

[72] 21.10.1734. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, ancien homme de fief, lieutenant, Augustin Hochedez, Antoine Gilles, Charles Leleu et Jaspert Honnart, homme de fief.

Nicolas Romon/Jean Baptiste Despierre et ses trois domestiques.

Bourssette/Guillaume Perche. Est comparu: Antoine François Fruleux, au nom dudit Perche.

Nicolas Joseph Romon, procureur de Marie Philippe Rose Masse, servante de monsieur Joseph Denyau, intendant de la maison d'Egmont/Jean François Joseph Leclercq et sa femme Marie Charlotte Charlet, clerc de cette paroisse.

[73] 4.11.1734. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, Jaspert Honnart, ancien homme de fief, lieutenant, Augustin Hochedez, Antoine Gilles et Charles Leleu, hommes de fief.  
Nicolas Romon, bailli/Jean Baptiste Despierre et ses trois domestiques.

Boursette/Guillaume Perche.

18.11.1734. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, ancien homme de fief et lieutenant, Jaspert Honnart, Augustin Hochedez et Antoine Gilles, Hommes de fief.

[74] Nicolas Joseph Romon, praticien, demeurant à Armentières, procureur de Nicolas Romon, lieutenant-bailli/Jean Baptiste Despierre, fermier à Erquinghem-Lys.

Jean Baptiste Ignace Boursette, procureur de Pierre François Floor, demeurant à Erquinghem-Lys/Guillaume Perche.

2.12.1734. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, ancien homme de fief et lieutenant, Jaspert Honnart, Augustin Hochedez et Antoine Gilles, hommes de fief.

Nicolas Joseph Romon, praticien, demeurant à Armentières, procureur de Nicolas Romon, lieutenant-bailli/Jean Baptiste Despierre, fermier à Erquinghem-Lys.

[75] Jean Baptiste Ignace Boursette, procureur de Pierre François Floor, demeurant à Erquinghem-Lys/Guillaume Perche.

16.12.1734. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, ancien homme de fief et lieutenant, Jaspert Honnart, Augustin Hochedez, Antoine Gilles et Charles Leleu, hommes de fief.

Nicolas Joseph Romon, praticien, demeurant à Armentières, procureur de Nicolas Romon, lieutenant-bailli/Jean Baptiste Despierre, fermier à Erquinghem-Lys.

Jean Baptiste Ignace Boursette, procureur de Pierre François Floor, demeurant à Erquinghem-Lys/Guillaume Perche. Est comparu: Antoine François Fruleux, au nom dudit Perche.

[76] 13.1.1735. Devant François Coustenoble, ancien homme de fief et lieutenant, Jaspert Honnart, Augustin Hochedez, Antoine Gilles et Charles Leleu, hommes de fief.

Nicolas Joseph Romon, praticien, demeurant à Armentières, procureur de Nicolas Romon, lieutenant-bailli/Jean Baptiste Despierre, fermier à Erquinghem-Lys.

Jean Baptiste Ignace Boursette, procureur de Pierre François Floor, demeurant à Erquinghem-Lys/Guillaume Perche.

27.1.1735. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, ancien homme de fief et lieutenant, Florent Lamerand, Augustin Hochedez, Antoine Gilles, Charles Leleu et Guillaume Gilles, hommes de fief.

10.2.1735. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, Florent Lamerand, Augustin Hochedez, Antoine Gilles, Charles Leleu et Guillaume Gilles, échevins.

[77] Marie Jenne Carpentier, veuve de Jean Baptiste Roussel, demeurant à Erquinghem-Lys/les enfants de Pierre Luttun. Marie Jenne Luttun est comparue.

3.3.1735. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, Florent Lamerand, Augustin Hochedez, Charles Leleu et Guillaume Gilles, échevins.  
La veuve de Jean Baptiste Roussel/les enfants Luttun.

20.10.1735. Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, Antoine Gilles, Charles Leleu et Guillaume Gilles, hommes de fief.  
Nicolas Joseph Romon, procureur de François Felix Joseph Godtschalck, bailli/Charles Plancques.

[78] 3.11.1735. Devant Florent Lamerand, ancien homme de fief et lieutenant, Augustin Hochedez, Antoine Gilles et Guillaume Gilles, hommes de fief.  
Nicolas Joseph Romon, procureur de François Felix Joseph Godtschalck, bailli/Charles Plancques.

Nicolas Joseph Romon, procureur de François Coustenoble, fils de feu Jean Baptiste, et ses deux ouvriers/Fleuris Brasme, fermier en la rue Dormoire à Erquinghem-Lys. Brasme paie la somme de 20 patards.

[79] 17.11.1735. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, Florent Lamerand, Augustin Hochedez, Guillaume Gille, hommes de fief.  
Nicolas Joseph Romon, procureur de François Felix Joseph Godtschalck, bailli/Charles Plancques.

12.4.1736. Devant François Coustenoble, ancien homme de fief et lieutenant, Florent Lamerand, Augustin Hochedez, Antoine Gilles, Charles Leleu et Guillaume Gilles, hommes de fief. Adjudication des bans de mars.  
Pierre François Floor, fermier à Erquinghem-Lys/Guillaume Perche, fermier à Fleurbaix. 11.5.1736. Condamnation dudit opposant aux frais.

[80] 20.5.1737. Devant François Coustenoble, Jacques Bouchery, Charles Leleu et Jacques Delattre, hommes de fief. A la requête du sieur Godtschalck, bailli, adjudication des bans de mars et d'août. Signé: de Caigny (S).

20.7.1737. Devant François Coustenoble, ancien homme de fief, lieutenant, Florent Lamerand, Jacques Bouchery, Antoine Gilles, Charles Leleu et Jacques Delattre, hommes de fief.  
Jean Baptiste Leleu, collecteur d'Erquinghem-Lys/Jean Baptiste Despierre, bailli d'Aubers, y demeurant, fermier, actuellement encore fermier de la grande dîme des dames de Denain. Est comparu: Jacques François Laignel, procureur du demandeur et Jean Baptiste Despierre qui a fait apparoir un billet, fait en double, signé par Charles Six.

Ledit Leleu/Henry Charles, Hubert Noyelles, Jacques Lebrun, Jacques Gonnart, Estienne Joseph Gilles Philippe Renbly, Mathieu Noyelle, François Boidin, Jacques Beghin, fermiers en arrière-bail de Jean Baptiste Despierre.

[81] 3.8.1737. Devant François Coustenoble, ancien homme de fief, lieutenant, Florent Lamerand, Jacques Bouchery et Nicolas Lenglard, hommes de fief.  
Jean Baptiste Leleu/Jean Baptiste Despierre. Est comparu: Guillaume Clarisse, sergent, procureur du

demandeur.

Ledit Leleu/Henry Charles, Hubert Noyelle, Jacques Lebrun, Jacques Honnart, Estienne Joseph Gilles Philippe Renbly, Mathieu Noyelle, François Boidin et Jacques Beghin.

[82] Ledit Leleu/Pierre Senechal, Pierre Garsette, Pierre Heughebart, Marcq Nicole et Gilles Lenglard, arrières-fermiers de la dîme.

5.10.1737. Devant Nicolas Romon, bailli, Florent Lamerand, Antoine Gille et Charles Leleu.  
Idem.

[83] 19.10.1737. Devant Nicolas Romon, bailli, François Coustenoble, Florent Lamerand, Guillaume Gilles et Charles Leleu, hommes de fief.  
Idem.

[84] Accord entre Jean Baptiste Ernould (M), par assignation de Guillaume Clarisse, sergent de cette cour, et Nicolas Billau (S), laboureur en cette paroisse. Ledit Ernould décharge Billau de toutes prétentions pour l'avoir servie en qualité de domestique.

2.11.1737. Devant Antoine Gilles, homme de fief, lieutenant, Charles Leleu, Guillaume Gilles et Jacques Delattre, hommes de fief.  
Jean Baptiste Leleu/Jean Baptiste Despierre.

[85] Leleu/Henry Charles, Hubert Noyelles, Jacques Lebrun, Jacques Honnart, Estienne Joseph Gilles Philippe Renbly, Mathieu Noyelle, François Boidin, Jacques Beghin, fermiers en arrière-bail de Jean Baptiste Despierre.

Leleu/Jean Baptiste Despierre

Leleu/Pierre Seneschal, Pierre Garsette, Pierre Heughebart, Marcq Nicole et Gilles Lenglard.

9.11.1737. Devant François Coustenoble, premier échevin et ancien homme de fief, lieutenant, Jacques Bouchery, Charles Leleu, Guillaume Gilles et Jacques Delattre, hommes de fief.

[86] Recettes à faire pour les dîmes de 1737: de Marcq Nicole sous la caution de Philippe Joseph Hochart, demeurant à Armentières: 66 livres de gros, de Pierre Garsette: 43 livres de gros, de Jacques Beghin: 14 livres de gros, de Philippe Renbly: 19 livres de gros, d'Estienne Joseph Gilles: 30 livres de gros, de Jacques Honnart: 22 livres de gros, de Jacques Lebrun: 15 livres de gros et de Hubert Noyelles: 28 livres de gros de Flandres. Signent: J.B. Leleu (S) et J.B. Despierre (S). Sont comparus: la femme de Jacques Honnart, la femme de Pierre Garsette, Marcq Nicole, Estienne Joseph Gilles et Hubert Noyelles, qui ont accepté.

16.11.1737. Devant Nicolas Romon, bailli, Florent Lamerand, Antoine Gilles, Charles Leleu, Guillaume Gilles et Jacques Delattre, hommes de fief.  
me Pierre François Joseph de Caigny, greffier d'Erquinghem-Lys, Antoine François Moucquet, cabaretier, concernant l'état de dépenses. Saisie du 6 juillet dernier à la charge de François Lemaistre et Marie Catherine Lemaistre, fille de feu Thomas, présentement femme d'Estienne Lenglard, fermier à Sailly-sur-la-Lys.

[87] 7.12.1737. Devant François Coustenoble, premier échevin, lieutenant, Flourent Lamerand, Antoine Gilles, Charles Leleu et Jacques Delattre, échevins.

Pierre François Joseph de Caigny, receveur de la terre et seigneurie d'Erquinghem-Lys/les sieurs Pollet et Minne, tuteurs des enfants de Nicolas Pollet, propriétaires, et Jean François Duretz, occupez.

18.1.1738. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, Flourent Lamerand, Jacques Bouchery, Charles Leleu, Antoine et Guillaume Gilles, et Jacques Delattre, hommes de fief. Me Pierre Allexandre Leclercq, procureur de Jean François Joseph Leclercq, procureur de Gilles et Jean Joseph Lambin, de Jean Baptiste Derveaux, mari relict de Marie Anne Lambin, et Guillaume Dubois, mari de Marie Catherine Lambin/la veuve de Jean Baptiste Joseph Lambin, et comme mère et tutrice de ses enfants, demeurant à Lille.

[88] 1.2.1738. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, Jacques Bouchery et Charles Leleu, hommes de fief.

Les consorts Lambin.

15.2.1738. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, Flourent Lamerand, Charles Leleu, Guillaume Gilles et Jacques Delattre, hommes de fief.

Idem.

[89] 1.3.1738. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, Flourent Lamerand, Jacques Bouchery, Antoine Gilles, Charles Leleu et Guillaume Gilles, hommes de fief.

les consorts Lambin/mademoiselle Delannoze, veuve de Jean Baptiste Joseph Lambin, et ses enfants, demeurant à Lille.

21.6.1738. Devant François Coustenoble, ancien homme de fief, lieutenant, Flourent Lamerand, Jacques Bouchery, Antoine Gilles, Charles Leleu, Guillaume Gilles et Jacques Delattre, hommes de fief.

Me Jean Baptiste Ignace Boursette, procureur et notaire, demeurant à Armentières/Jean Baptiste Despierre, fermier à Aubers, et sa femme.

[90] 5.7.1738. Devant François Coustenoble, ancien homme de fief, Flourent Lamerand, Guillaume Gilles et Jacques Delattre, hommes de fief.

Idem.

19.7.1738. Devant François Coustenoble, ancien homme de fief, Jacques Bouchery, Antoine Gilles, Charles Leleu, Guillaume Gilles et Jacques Delattre, hommes de fief.

Idem.

Flourent Deleval, fermier à Erquinghem-Lys/Pierre Joseph Valenducq et sa femme.

[91] 2.8.1738. Devant Flourent Lamerand, ancien homme de fief, Jacques Bouchery, Guillaume Gilles et Guillaume Bazelis, hommes de fief.

Me Jean Baptiste Ignace Boursette, procureur et notaire à Armentières/Jean Baptiste Despierre en sa femme, demeurant à Aubers.

Jean Baptiste Leleu, collecteur de la paroisse d'Erquinghem-Lys/Jean Baptiste Despierre, fermier de la grande dîme de cette paroisse, demeurant à Aubers.

4.10.1738. Devant Godtschalck, bailli, François Coustenoble, Flourent Lamerand, Jacques Bouchery et Guillaume Gilles, hommes de fief.

Nicolas André Potier, fermier à Gondécourt/Pierre Pascal Clarisse, manouvrier à Erquinghem-Lys  
Me Jean Baptiste Ignace Boursette/Jean Baptiste Despierre et sa femme.

[92] Jean Baptiste Leleu, collecteur/Jean Baptiste Despierre, fermier de la grande dîme.

Germain Brasme, et le sieur Godtschalck, bailli/Pierre Joseph Despierre. Demande: amende de 30 patards.

18.10.1738. Devant Godtschalck, bailli, Jacques Bouchery, Antoine et Guillaume Gilles, et Charles Leleu, hommes de fief.

Nicolas André Potier, fermier à Gondécourt/Pierre Pascal Clarisse, manouvrier à Erquinghem-Lys.  
Accord et décharge.

Jean Baptiste Leleu, collecteur/Jean Baptiste Despierre, fermier de la grande dîme.

[93] Germain Brasme/Pierre Joseph Despierre.

8.11.1738. Devant François Felix Joseph Godtschalck, bailli, Jacques Bouchery, Antoine Gilles, Charles Leleu, Guillaume Gilles et Jacques Desaffre, hommes de fief.

Jean Baptiste Leleu, collecteur/Jean Baptiste Despierre, fermier de la grande dîme.

Godtschalck, bailli/Pierre Joseph Despierre, fermier à Erquinghem-Lys.

Jean Baptiste Leleu, collecteur/Mathieu François Desbuissons, fermier à Nieppe.

Antoine Gauguier, père et tuteur de ses enfants avec Marie Françoise Desbuissons, sa deuxième femme/Mathieu François Desbuisson, fermier à Nieppe, et George Dupont et sa femme Marie Anne Josephe Desbuissons, demeurant à Chocques.

[94] 22.11.1738. Devant François Coustenoble, ancien homme de fief, lieutenant, Jacques Bouchery, Antoine et Guillaume Gilles, Charles Leleu et Jacques Delattre, hommes de fief.

Godtschalck, bailli/Pierre Joseph Despierre, fermier à Erquinghem-Lys.

Jean Baptiste Leleu, Collecteur/Mathieu François Desbuissons.

Antoine Gauguier/Matheu François Desbuissons et consorts.

6.12.1738. Devant François Coustenoble, premier échevin, lieutenant, Jacques Bouchery, Charles Leleu, Guillaume Gilles et Jacques Delattre, échevins.

Godtschalck, bailli/Pierre Joseph Despierre.

Jean Baptiste Leleu, collecteur/Mathieu François Desbuissons, demeurant à Nieppe. Est comparu: Jean Baptiste François Mathelin, bailli du roi du Pays de Lallœu, au nom dudit Desbuissons, qui a consenti.

[95] Antoine Gauquier/les consorts Desbuissons, concernant quarante patards par an de la fondation de feu me François Charlet. Convention entre les parties. Paiement de 100 livres parisis une fois.

24.1.1739. Devant François Coustenoble, homme de fief, lieutenant, Jacques Bouchery, Antoine Gilles, Charles Leleu et Jacques Delattre, hommes de fief.  
La veuve Guillaume Bazelis, demeurant à Erquinghem-Lys/Pierre Antoine Bateur et sa femme Agethe Bazelis.

[96] Annexe. 19.1.1739. Pierre Antoine Bateur et sa femme, repondant à l'assignation de la part de Marguerite Nicole, veuve de Guillaume Bazeille, renoncent aux effets mobiliers que lui a laissé son dit feu mari.

[97] 21.3.1739. A la requête du sieur Godtschalck, bailli, adjudication des bans de mars par Coustenoble, Bouchery, Guillaume Gilles et Delattre, hommes de fief.

11.4.1739. Devant François Coustenoble, ancien homme de fief, lieutenant-bailli, Jacques Bouchery, Guillaume et Antoine Gilles, Charles Leleu et Jacques Delattre, hommes de fief.  
Pierre François Joseph Delemotte, procureur de Pierre François Joseph de Caigny, receveur de la terre et seigneurie d'Erquinghem, de Jean Baptiste Leleu, collecteur de ladite paroisse, Henry Charles, cabaretier, de Marie Magdeleine Grave, veuve de Mathieu Noyelles, et Hubert Noyelle, cabaretier, demeurant à Erquinghem-Lys/Mathieu Noielles et sa femme, laboureurs à Erquinghem-Lys. Demande à la somme de 243 livres.

25.4.1739. Devant François Coustenoble, ancien homme de fief et lieutenant, Antoine Gilles, Guillaume Gilles, Jacques Bouchery et Jacques Delattre, hommes de fief.  
Idem.

[98] 9.5.1739. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, Jacques Bouchery, Antoine Gilles, Jacques Delattre et Charles Leleu, hommes de fief.  
Idem.

23.5.1739. Devant François Felix Joseph Godschalck, bailli, François Coustenoble, Jacques Bouchery, Antoine Gilles, Jacques Delattre, Guillaume Gilles et Charles Leleu, hommes de fief.  
Idem.

[99] 3.10.1739. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, Antoine Gilles, Guillaume Gilles et Jacques Delattre, échevins.  
Jean Baptiste Lambin, arrière-fermier d'un dîme/Jacques Fufery, fermier. Consentement des parties. Fufery paie trois florins.

23.1.1740. Devant François Coustenoble, premier échevin, lieutenant, Jacques Bouchery, Antoine Gilles, Charles Leleu, Guillaume Gilles et Jacques Delattre, échevins.

Henry Charles, procureur de Louis Dieusart, voiturier en cette paroisse, fondé de sa procuration devant le notaire de Caigny du 11 de ce mois/Joseph (barré: Pierre Paul) Grouzet, demeurant en cette paroisse, pour les deniers saisis en mains de Pierre van Zeveren.

13.2.1740. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, Jacques Bouchery, Charles Leleu, Guillaume Gilles et Jacques Delattre, échevins.

Idem.

[100] George Joseph Wourmes, mari d'Anne Catherine Defache/Marcq Chieus, fermier à Nieppe. Est comparu Pierre François Joseph de Caigny, greffier, procureur dudit demandeur, qui se déporte.

27.2.1740. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, Jacques Bouchery, Antoine Gilles, Charles Leleu, Guillaume Gilles et Jacques Delattre, échevins.

Henry Charles, procureur de Louis Dieusart/Joseph Grouzet.

12.3.1740. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, Jacques Bouchery, Antoine Gilles, Guillaume Gilles et Jacques Delattre, échevins.

Idem.

25.6.1740. Est comparu, Pierre Vanzeveren, cabaretier au bac du Crocq, qui a affirmé de devoir rien audit Grouzet.

[101] 30.4.1740. Devant Jacques Bouchery, ancien homme de fief et lieutenant, Antoine Gilles, Guillaume Gilles et Jacques Delattre, hommes de fief.

Pierre François Joseph Delemotte, procureur de Roze Albertine Duflos, veuve de Jean Baptiste Ignace Boursette, notaire et procureur en la ville d'Armentières/Jean Baptiste Despierre, fermier en la paroisse d'Aubers.

[102] 30.4.1740. Adjudication des bans de mars.

18.3.1741. Adjudication des bans de mars par Coustenoble, Bouchery, G. Gilles, Pierre Feutrier, P. Gilles, Tournemeine et Delattre, hommes de fief.

14.5.1740. Devant Jacques Bouchery, ancien homme de fief et lieutenant, Antoine Gilles, Charles Leleu, Guillaume Gilles et Jacques Delattre, hommes de fief.

Pierre François Delemotte, procureur en la ville d'Armentières, procureur de Roze Albertine Duflos, veuve de me Jean Baptiste Ignace Boursette, vivant notaire et procureur en ladite ville/Jean Baptiste Despierres, fermier à Aubers.

28.5.1740. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, Jacques Bouchery, Antoine Gilles et Jacques Delattre, hommes de fief.

Idem.



[103] 11.6.1740. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, Jacques Bouchery, Antoine Gilles, Charles Leleu, Guillaume Gilles et Jacques Delattre, hommes de fief.  
Idem.

9.7.1740. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, Jacques Bouchery, Antoine Gilles, Guillaume Gilles et Jacques Delattre, hommes de fief.  
Pierre François Joseph Delemotte, procureur de Jean Baptiste Leleu, collecteur d'Erquinghem-Lys/Antoine François Blancquart, demeurant à Erquinghem-Lys. Est comparu, ledit Antoine Blancquart qui a déclaré de consentir.

[104] 6.8.1740. Rose Albertine Duflot/Jean Baptiste Despierre. Condamnation de Despierre aux intérêts et dépens. Signé: François Coustenoble (S), Jacques Bouchery (S), Charles Leleu (S), Guillaume Gille (S), Jacques Delattre (S), greffier de Caigny (S).  
25.8.1740. Appel de Jean Baptiste Despierre (S).

10.12.1710. Devant François Coustenoble, ancien homme de fief et lieutenant, Jacques Bouchery, Guillaume Gilles, Jacques Delattre, Pierre Feutrier et Jean François Tournemeine, hommes de fief.  
Pierre François Joseph Delemotte, procureur de Roze Albertine Duflos/Jean Baptiste Despierre.  
Domicile chez Pierre Joseph Despierre, son frère.

[105] 11.2.1741. Devant François Felix Joseph Godschalck, bailli, Bouchery, G. Gilles, Jacques Delattre, Feutrier, P. Gilles et Jean François Tournemeine, hommes de fief.  
Pierre François Joseph Delemotte, procureur de François Coustenoble, mayeur et fermier/Pierre Joseph Despierrez, fermier à Erquinghem-Lys. Demande: condamnation de payer trois havots de froment.

[106] 5.8.1741. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, Jacques Delattre, Pierre Feutrier et Jean François Tournemeine, hommes de fief.  
Pierre François Joseph Delemotte, procureur de Pierre François Joseph de Caigny, reveveur de la terre et seigneurie d'Erquinghem/Mathieu Noyelle, laboureur à Erquinghem-Lys.

21.10.1741.

4.11.1741. Delemotte, procureur dudit de Caigny/Damoiselle Feutrier, veuve du sieur Cousin, comm propriétaire, et Anointe François Crespelle, comme occupeer. Ledit Crespelle a payé le premier de ce mois audit de Caigny la somme de 158 livres 19 sols 9 deniers.

[107] Delemotte, procureur dudit de Caigny/le sieur Pollet, tuteur des enfants de Nicolas Pollet, demeurant à Armentières, propriétaires, et Pierre Brisou, occupeer. Brisou a payé le 27 dudit mois juillet 48 livres parisis.

21.10.1741. Delemotte, procureur dudit de Caigny/la veuve d'Adrien Vandrevinck, et filles et héritiers du sieur d'Hem, propriétaires, et Chrestien Bacelers, occupeer.  
Idem/Michel Leleu, propriétaire, et Antoine François Grave, occupeer.  
Idem/Antoine Prevost, fermier à Erquinghem-Lys et Jacques Le Saffre.

[108] Idem/Henry Becquart, laboureur à Erquinghem-Lys.

Idem/Jean Baptiste Wignoble et ses sœurs, demeurant à Erquinghem-Lys. Wignoble a payé le 30 juillet dernier la somme de 48 livres parisis, excédant 18 sols 6 deniers la demande.

Delemotte, procureur d'Augustus Crisostome Guesquiere, procureur de Marie Marguerite de Sains, sa mère/Marie Magdelaine Clarisse, veuve de Pierre Seneschal, sur les deniers saisis entre les mains de Nicolas Romon, lieutenant-bailli.

[109] 21.10.1741. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, Guillaume Gilles, Pierre Feutrier, Jacques Delattre et Jean François Tournemeine, hommes de fief.

Pierre François Joseph Delemotte, procureur du sieur Godschalck, bailli/Cornil de Rocq, fils de Jean Baptiste et de feu Reyfroye Lebrun, novice aux Carmes *des Chaux à Bonne Espérance*.

21.10.1741. Pierre François Joseph Delemotte, procureur de Marie Anne Grouzet, fille de libre condition, demeurant à Nieppe/Pierre Joseph Despierres, fermier à Erquinghem-Lys.

Delemotte, procureur d'Hubert Meurin, demeurant à Sailly-sur-la-Lys/Chrestien Bacelers, censier à Erquinghem-Lys. Est comparu ledit Becelers qui s'est soumis au jugement.

[110] Pierre François Joseph Delemotte, procureur d'Augustin Chrisostome Guesquiere, procureur de Marie Marguerite de Sains, sa mère/Marie Magdeleine Clarisse, veuve de Pierre Seneschal. Ladite Clarisse s'est présentée.

Ledit Delemotte, procureur de François Felix Joseph Godschalck, bailli/Albert Boidin, censier au hameau de la Boutillerie. Ledit Boidin est comparu et accepte.

Idem/le veuve André Jombart, censière au hameau de la Boutillerie. Est comparu, Pierre François Chombart, au nom de sa mère. L'héritage en question est occupé par Nicolas Romon, lieutenant-bailli.

Delemotte, procureur du sieur de Caigny/Antoine Prevost et Jacques Le Saffre.

[111] Pierre François Joseph Delemotte, procureur de Pierre François Joseph de Caigny/la veuve de Pierre Hennion et Pierre Antoine Hennion, son fils.

4.11.1741. Devant Nicolas Romon, lieutenant-bailli, François Coustenoble, Jacques Bouchery, Guillaume Gilles, Pierre Feutrier et Jacques Delattre.

Pierre François Joseph Delemotte, procureur d'Hubert Meurin, demeurant à Sailly-sur-la-Lys/Chrestien Bacelers, censier à Erquinghem-Lys. Sont comparus: lesdits Meurin, Delemotte et Marie François Leignel, femme dudit Bacelers. Bacelers doit payé auydit Meurin 12 livres parisis et 24 patards.

Ledit Delemotte, procureur d'Augustin Chrisostome Guesquiere, procureur de sa mère Marie Marguerite de Sains/Marie Magdeleine Clarisse, veuve de Pierre Seneschal. Clarisse va payé au demandeur 14 livres de gros.

[112] Ledit Delemotte, procureur de François Joseph Godschalck, bailli/André Chombart, censière au hameau de la Boutillerie. Est comparu: Pierre François Chombart au nom de sa mère.

Delemotte, procureur de de Caigny/la veuve Pierre Hennion et Pierre Antoine Hennion, son fils.

Delemotte, procureur de Godschalck, bailli/Cornil Derocq, fils de Jean Baptiste, novice aux Carmes.

Jacques Reubrez, marguillier à Erquinghem-Lys/Antoine et Tomas Suing, enfants de feu Guillaume, demeurant à Erquinghem-Lys.

18.11.1741. Devant François Joseph Godschalck, bailli, Coustenoble, Bouchey, G. Gilles, Delattre, Feutrier, P. Gilles et Jean François Tournemeine, échevins.

Pierre François Joseph Delemotte, procureur de Jacques Reubrez/Antoine et Tomas Suing. Les parties sont convenus que lesdits Suing vont payé audit Reubrez 10 livres 4 sols parisis.

[113] 18.11.1741. Devant François Coustenoble, ancien échevin et lieutenant, et les échevins en nombre compétent.

Delemotte, procureur de Godschalck/la veuve Andre Chombart.

Delemotte, procureur de de Caigny/la veuve Puerre Hennion et Pierre Antoine Hennion, son fils.

[114] Delemotte, procureur de Godtschalck/Cornil Derocq.

2.12.1741. Devant Jacques François Leignel, sergent, lieutenant, Pierre Feutrier, Jean François Tournemeine et Pierre Antoine Hennion, hommes de fief. Sont comparus: Charles François et Claire Thérèse Domicent, frère et sœur, héritiers féodaux de Cornil Derocq, frère aux Carmes, qui ont déclaré de consentir. Dépens accepté par Isidore Libert, seigneur de Rattepal, bailli moderne.

5.5.1742. Devant Isidore Libert, bailli, Coustenoble, Bouchery, Delattre, Feutrier et Tournemeine, hommes de fief.

Nicolas Romon, lieutenant-bailli/Jean Cherigier, fermier à Erquinghem-Lys.

Plaid de 19.5.1742., 2.6.1742, 16.6.1742.

[115] 28.7.1742. Devant Isidore Libert, bailli, François Coustenoble, Jacques Bouchery, Jacques Delattre, Pierre Feutrier et Jean François Tournemeine, hommes de fief.

Jean Baptiste Le Leu, collecteur de la paroisse d'Erquinghem-Lys/Chrestien Bacelers et Marie François Leignel, sa femme, laboureurs à Erquinghem-Lys.

11.8.1742. Devant Isidore Libert, bailli, François Coustenoble, Jacques Delattre, Pierre Feutrier, hommes de fief.

Jean Baptiste Le Leu/Chrestien Bacelers et sa femme.  
Plaids du 20.10.1742.

[116] 20.10.1742. Jean Baptiste Le Leu, collecteur d'Erquinghem-Lys/Jean Philippe Charlet, demeurant à Ransart.

Jacques Reubrez et Jaspert Leignel demeurant à Erquinghem-Lys/Jean Baptiste Du Bois, demeurant à Saily. Est comparu: Marie Anne Thérèse Hennion, femme audit Du Bois, qui a déclaré de consentir à la vente des meubles et effets concernés.

[117] 3.11.1742. Devant Jacques Bouchery, mayeur, lieutenant, Jacques Delattre, Pierre Feutrier, Pierre Gilles, Jean François Tournemaine, Pierre Antoine Hennion et Jean Le Saffre.

Jean Baptiste Leleu, collecteur/Jean Philippe Charlet, demeurant à Dransart en Artois.

17.11.1742. Devant Jacques Bouchery, mayeur, Jacques Delattre, Pierre Feutrier, Jean François Tournemaine, Pierre Antoine Hennion et Jean Le Saffre, échevins.

Idem.

1.12.1742. Devant Jacques Bouchery, mayeur et lieutenant, Pierre Feutrier, Pierre Gilles, Jean François Tournemaine, Pierre Antoine Hennion et Jean Le Saffre, échevin.

Idem.

[118] 12.1.1743. Devant les hommes de fief en nombre compétent.

Jean François Bernard, journalier à Erquinghem-Lys/André Dupont, censier audit lieu. Quittance l'un vers l'autre.

La veuve Florentin Glorieux, demeurant audit lieu/Louis Brasme, censier audit lieu.

Pierre François Joseph Delemotte, procureur d'Isidore Libert, bailli/Jacques Lemaitre, fermier au hameau de la Boutillerie.

26.1.1743. Devant Jacques Bouchery, mayeur, lieutenant, et les échevins en nombre compétent.

Idem.

[119] 23.2.1743. Devant Jacques Bouchery, mayeur et lieutenant, Delattre, Gilles, Tournemaine, Hennion et Le Saffre, hommes de fief.

Pierre François Joseph Delemotte, procureur de Pierre Pinart, maître-briqueteur, demeurant à Douay, commissionnaire de Nicolas Philippe Cocu, bourgeois, marchand de charon de terre audit Douay, et aussi maître-briqueteur/Pierre Courtier, batelier sur la Lys, demeurant à Saint-Venant.

9.3.1743. Devant Jacques Bouchery, bailli, Delattre, Feutrier, Gilles et Le Saffre, hommes de fief.

Idem.

[120] Pierre François Joseph Delemotte, procureur de Jean Baptiste Le Leu, collecteur/la veuve Pierre Hennion et Pierre Antoine Hennion, son fils, demeurant à Erquinghem-Lys.

Delemotte, procureur de François Six, laboureur à Armentières/Maximilien Dieusart, laboureur et voiturier à Erquinghem-Lys.

23.3.1743. Devant Jacques Bouchery, ancien homme de fief, Delattre, Feutrier, Tournemeine, Hennion et Le Saffre, hommes de fief.

Pierre François Joseph Delemotte, procureur de Pierre Pinart/Pierre Courtie.

[121] Delemotte, procureur de Jean Baptiste Le Leu, collecteur/la veuve Pierre Hennion, et Pierre Antoine Hennion, son fils, demeurant à Erquinghem-Lys.

Marie Jeanne Le Vaast, veuve de Guillaume Gilles/Charles Six, ci-devant collecteur dudit Erquinghem-Lys, demeurant à Fleurbaix. Est comparu: Philippe Antoine de Saine, demeurant à Fleurbaix, au nom dudit Six.

6.4.1743. Devant Jacques Bouchery, ancien homme de fief, Tournemeine, Feutrier, Hennion et Le Saffre, hommes de fief.

Pierre François Joseph Delemotte, procureur de Pierre Pinart, commissionnaire de Nicolas Philippe Cocu/Pierre Courtie, batelier sur la Lys, demeurant à Saint-Venant.

Delemotte, procureur de Jean Baptiste Le Leu/la veuve Pierre Hennion et son fils.

[122] Marie Jeanne Le Vaast/Charles Six. Elle établit comme procureur Pierre François Joseph Delemotte.

Est comparu, Sebastien Lenglard, demeurant à Erquinghem-Lys, disant que le 24.9.1740, il a passé près de la porte de Floris Brasme, laboureur audit lieu, chargé de douze gerbes qu'il avoit levé en sa qualité de dîmeur sur le champ de la veuve Pierre Ugeux, qu'il n'a pas été peu surpris de se voir injurié par ledit Brasme pour avoir passé par *un adresse* qui côtoie un champ occupé par ledit [123] Brasme et encore plus de se voir chargé à coups de perche. Au mois de mai ou juin dernier il a encore outragé la femme du suppliant jusqu'au point a conseillé à sa fille de jeter la femme du suppliant dans un fossé, ce qu'elle a effectué.

[124] Annexe. 16.5.1744. Marie Jenne Le Vaast, veuve de Guillaume Gilles/Charles Six. Six est condamné à payer à Le Vaast 101 livres 19 sols 3 deniers parisis. Signent: Jacques Delattre (S), Pierre Feutrie (S), Pierre Gille (S), Jean François Tournemine (S), P.A. Hennion (S) et Jean Le Saffre (S).

[125] 27.4.1743. Devant Isidore Libert, bailli, Bouchery, Delattre, Feutrier, Gille, Hennion et Le Saffre, hommes de fief.

Pierre François Joseph Delemotte, procureur de Jean Baptiste Le Leu/la veuve Pierre Hennion, et Pierre Antoine Hennion, son fils. Est comparu: Pierre Antoine Hennion, en son nom et au nom de sa mère, qui a consenti.

Delemotte, procureur de Marie Jeanne Le Vaast/Charles Six, demeurant à Fleurbaix. Est comparu: Philippe Antoine Desains, au nom dudit Six.

[126] 11.5.1743. Devant Jacques Bouchery, mayeur, ancien homme de fief, lieutenant, Jacques Delattre, Pierre Gilles, Pierre Antoine Hennion et Jean Le Saffre, hommes de fief.  
Delemotte, procureur de Marie Jeanne Le Vaast/Charles Six.

Martin Lenglard, receveur de la confrérie de Saint-Sébastien/Mathieu Lescouffle, demeurant à Erquinghem-Lys.

27.4.1743. Devant Isidore Libert, bailli. Adjudication des bans de mars par Jacques Bouchery, Delattre, Feutrier, Gilles et Le Saffre, hommes de fief.

Ledit Lenglard/[127] Jacques Honnart et son fils Ferdinand Honnart. Est comparu ledit Lenglard qui a déclaré d'avoir reçu le principal.

25.5.1743. Devant Jacques Bouchery, ancien homme de fief et lieutenant, Jacques Delattre, Pierre Feutrier, Pierre Gille, Jean François Tournemeine, Pierre Antoine Hennion et Jean Le Saffre, hommes de fief.

Delemotte, procureur d'Isidore Libert, bailli/Pierre Wellart, demeurant à Nieppe. Est comparu ledit Wallart, qui a consenti.

Delemotte, procureur de Pierre François Vallenducq, fermier du comte d'Egmont, demeurant à Erquinghem-Lys/Pierre Wellart. Nomination comme expert pour arbitrer les dommages: Pierre Paul Grouzet.

[128] Martin Lenglard/Mathieu Lescouffle. Lenglard a déclaré que Lescouffle a payé le prix principal en mains de Pierre Noielle, valet de la confrérie.

Delemotte, procureur de Marie Jeanne Le Vaast, veuve de Guillaume Gilles/Charles Six.

8.6.1743. Devant Nicolas romon, lieutenant-bailli, et les hommes de fief en nombre compétent.  
Idem.

Barré: Ledit Delemotte, procureur de Jean Baptiste Merlen et Jean Gervais Mathieu.

22.6.1743. Devant Jacques Bouchery, mayeur, Jacques Delattre, Pierre Feutrier, Pierre Gille, Jean François Tournemeine, Pierre Antoine Hennion et Jean Le Saffre, hommes de fief.

Pierre François Joseph Delemotte, procureur de Marie Jeanne Le Vaast/Charles Six. Est comparu: Pierre Antine de Sains au nom de Six.

[129] 20.7.1743. Devant Isidore Libert, bailli, Jacques Bouchery, Jacques Delattre, Pierre Feutrier, Pierre Gille, Jean François Tournemeine, Pierre Antoine Hennion et Jean Le Saffre, hommes de fief.

Pierre François Joseph Delemotte, procureur de Christine Le Cocq, veuve d'Augustin Hochedé, fermière à Erquinghem-Lys/Pierre Joseph Despierre, fermier à Erquinghem-Lys.

Delemotte, procureur de Romon/Louis et Maximilien Dieusart, frères, demeurant à Erquinghem-Lys. Est comparu, Pierre Courtie, batelier sur la Lys, attrait à cette cour par Pierre Pinnart, commissionnaire de Nicolas Philippe Cocu, bourgeois marchand de charbon à Douai, par plainte du 19.1 dernier pour avoir paiement de la somme de 57 florins de reste de la livraison à lui fait de 20.000 briques rouges. Courtie a consenti.

[130] 22.7.1743. Est comparu Pierre Pinart, qui a déclaré que la somme de 55 florins de flandre que lui a assigné recevoir de Pierre François Vallenducq, ledit Courtie, dont (Marie Jeanne Hornard, sa femme: barré) il lui a cédé tous droits et actions, et 2 florins qu'il a reçu aujourd'hui comptant de ladite Hornard et 16 florins pour les frais. Pierre Courtie a déclaré d'avoir reçu de François Six, laboureur à Armentières, la somme de 16 livres de gros de flandre.

3.8.1743. Devant Isidore Libert, bailli, Jacques Delattre, Pierre Feutrier, Pierre Gilles, Jean François Tournemaine, Pierre Antoine Hennion et Jean Le Saffre, hommes de fief. Delemotte [131], procureur de Christinne Lecocq, veuve d'Augustin Hochedé/Pierre Joseph Despierre.

5.10.1743. Devant Isidore Libert, bailli, Bouchery, Delattre, Feutrier, Gille, Tournemeine, Hennion et Le Saffre, hommes de fief. Idem. Sont comparus: Despierre et Charles Augustin Hochedez, au nom de sa mère, qui ont fait accord.

11.11.1745. A la requête d'Antoine François Crespelle, tuteur, le lieutenant d'Erquinghem-Lys donne assignation à Pierre François du Retz, demeurant sous ladite seigneurie, pour comparoir devant le bailli et les hommes de fief le 16 dudit mois pour s'y voir condamné à faire partage à ses trois enfants avec feue Marie Elisabeth Honnart.

16.11.1745. Devant Jacques Bouchery, lieutenant, mayeur et ancien homme de fief [132], Jacques Delattre, Pierre Feutrier, Jean François Tournemeine, Pierre Antoine Hennion et Jean Le Saffre, hommes de fief. Pierre François Joseph Delemotte, procureur dudit Crespel/Pierre François du Retz. Du Retz s'est engagé de nourrir ses enfants, de les envoyer à l'école pour apprendre à lire,... Accord d'Antoine François Crespelle, mari de Marie Magdeleine du Retz, oncle et tuteur desdits enfants.

[133] 10.4.1745. Devant Isidore Libert, bailli. Adjudication des bans de mars et août par Jacques Bouchery, Jacques Delattre, Pierre Feutrier, Jean François Tournemaine, Jean Le Saffre et Estienne Joseph Gilles, hommes de fief.

7.5.1746. Devant Isidore Libert, bailli. Adjudication des bans de mars par Jacques Delattre, Pierre Feutrier, Jean François Tournemeine, Pierre Antoine Hennion, Jean Le Saffre et Estienne Joseph Gilles, hommes de fief.

6.11.1745. Devant Guillaume Clarisse, sergent, lieutenant, Jacques Delattre, Pierre Feutrier, Jean François Tournemaine, Pierre antoine Hennion, Jean Le Saffre et Estienne Joseph Gilles, échevins et

hommes de fief.

Pierre François Joseph Delemotte, procureur en la ville d'Armentières, procureur de Paul Vermersch, marchand à Armentières/Pierre Joseph Grenion, ci-devant olieur à Armentières.

[134] 20.11.1745. Devant Isidore Libert, bailli, Pierre Antoine Hennion, Jean François Tournemine et Jean Le Saffre, hommes de fief.

Pierre François Joseph Delemotte, procureur en la ville d'Armentières, procureur de Paul Vermersch, négociant à Armentières, par plainte et saisie du 23.10.1745/ Pierre Joseph Grenion, ci-devant olieur.

4.12.1745. Devant Jacques François Leignel, sergent lieutenant-bailli, Jacques Bouchery, Jacques Delattre, Pierre Antoine Hennion, Jean Le Saffre, hommes de fief.

Pierre François Joseph Delemotte, procureur de Paul Vermersch, négociant, [135] demandeur par plainte et saisie du 23.10.1745/Pierre Joseph Grignon, ci-devant olieur. Le 22.4.1746, Marie Anne Joseph Pecqueur (M), femme dudit Grignon, est comparue au greffe, fondée de sa procuration devant le notaire de Caigny le 4.4.1744.

18.12.1745. Devant Isidore Libert, bailli (barré: Jacques François Laignel, sergent), Jacques Bouchery, Jacques Delattre, Pierre Feutrier, Jean François Tournemine, Pierre Antoine Hennion, Jean Le Saffre et Estienne Joseph Gille, hommes de fief.

Pierre François Joseph Delemotte, procureur de Paul Vermersch, négociant à Armentières, demandeur par plainte et saisie du 23.10.1745/Pierre Joseph Grenion, ci-devant olieur.

26.3.1746. Devant Isidore Libert, bailli, Jacques Bouchery, Jacques Delattre, Pierre Feutrier, Jean François Tournemine, Pierre Antoine Hennion, Jean Le Saffre et Estienne Joseph Gille, hommes de fief.

Pierre François Joseph Delemotte, procureur d'André Chevalier, marchand ferronnier à Armentières, demandeur par plainte et saisie [136] du 14.2.1746/les héritiers ou représentants de Barbe Rose Werquin et feu Jean Baptiste Lallemand, signifié aux enfants de ladite Werquin et à Jean Baptiste Bara, curateur à l'hérédité dudit Lallemand, et en particulier contre Lucie Anne et Marie Thérèse Martin, filles de ladite Werquin. Ecrit de défense par Jean François Joseph Leclercq au nom de François Coine, procureur des défendresses.

Ledit Delemotte, procureur de Jean Baptiste Bara, curateur à l'hérédité de Jean Baptiste Lallemand, demandeur par plainte et saisie du 26.2.1746/Lucie Anne et Marie Thérèse Martin, filles de feu Jean Charles en de Barbe Rose Werquin.

Pierre François Joseph Decaigny, greffier de cette paroisse, demandeur par plainte et saisie du 14.2.1746 contre Jean Baptiste Lallemand, signifié à Jean Baptiste Bara, son curateur.

23.4.1746. Devant Isidore Libert, bailli, Jacques Delattre (S), Jean François Tournemine (S), Pierre Antoine Hennion (S) et Estienne Joseph Gille (S), hommes de fief.

Delmotte, procureur de Paul Vermersch, negociant à Armentières, demandeur par plainte et saisie du 23.10.1745/Pierre Joseph Grenion, ci-devant olieur à Armentières.



Ledit Delmotte accepte le consentement du decretement par Marie Anne Joseph Pecqueur, femme dudit Grenion.

25.2.1747. Devant Jacques Bouchery (S), homme de fief, lieutenant, Jacques Delattre (S), J.F. Tournemine (S), P.A. Hennion (S), hommes de fief.

Jacques Reubrez, demeurant à Erquinghem-Lys, demandeur par plainte et saisie du 20.11.1745/Marie Catherine Lebleu, veuve d'Antoine François de le Porte, meunière du petit moulin en la paroisse de Nieppe.

[137] Antoine Gilles, fils de feu Thomas, mari de Marie Catherine Romon, fille de feu Pierre, demandeur par plainte et saisie du 20.11.1745/Marie Catherine Lebleu, veuve d'Anthoine Françoise de le Porte, meunière du petit moulin en la paroisse de Nieppe. Condamnation de la défendresse. Déclaration du procureur de Bailleul au nom de la défendresse.

[138] 15.4.1747. A la requête d'Isidore Libert, bailli, adjudication des bans de mars et août de Jacques Bouchery, Jacques Delattre, Pierre Ferrier, Jean François Tournemaine, Pierre Antoine Hennion et Estienne Joiseph Gille, hommes de fief. Signé: De Caigny (S).

[139] 22.4.1747. Devant Jacques Bouchery, homme de fief, lieutenant, Jean Le Saffre, Henry Charles, hommes de la seigneurie d'Erquinghem, et Felix Joseph Desruelle (S), homme de fief de la Salle de Lille, emprunté.

Pierre Alexandre Le Clercq (S), procureur de Philippe Garcette, mari de Lucie Anne Joseph Martin, Pierre François Joseph Delemotte, procureur d'André Chevalier (S), à Armentières, demandeurs par plainte et saisie du 14.2.1746/Philippe Garcette (S), mari de Lucie Anne Joseph Martin, et Anne Thérèse Martin (S). Ledit Chevalier se déporte.

Ledit Delemotte, procureur de Jean Baptiste Bara (S), curateur de la succession de Jean Baptiste Lallemand, par plainte et saisie du 26.2.1746/Philippe Garcette (S), mari de Lucie Anne Joseph Martin, et Anne Thérèse Martin (S). Bara se déporte.

[140] 10.5.1749. Devant Jacques Delattre, ancien homme de fief, Jean François Tournemaine, Jean Le Saffre et Estienne Joseph Gille, hommes de fief. Adjudication des bans de mars et août à la requête d'Isidore Libert, bailli. Signé: De Caigny (S).

29.4.1752. A la requête de Guillaume Clarisse, sergent, au nom de Isidore Libert, bailli. Adjudication des bans de mars et d'août 1752 de Jacques Bouchery, Jacques Delattre, Estienne Joseph Coustenoble, Jean Le Saffre et Estienne Joseph Gille, échevins.

[141] 25.5.1754. Devant Isidore Libert de Rattetal, bailli. Adjudication des bans de mars et d'août de 1754 de Jacques Delattre, Jean Le Saffre, Estienne Joseph Gille, Isaac Denoulet, Nicolas Lerouge, Louis Tournemine et Jacques François Coustenoble, hommes de fief.

[142] 22.6.1754. Devant Jacques Delattre, lieutenant, Jean Le Saffre, Estienne Joseph Gille, et Jacques Coustenoble, hommes de fief.

Guillaume Jacques Coustenoble, cabaretier, maréchal-ferrant à Armentières, mari de Marie Françoise Gruson/Théodore Duquesne et sa femme Cathérine Brigitte Halluin, à Erquinghem-Lys.  
Le demandeur se déporte de l'instance.

[143] 28.3.1755. Devant Jacques Frans Leignel (S), sergent-lieutenant, à cause de l'absence du bailli, Estienne Joseph Gille (S), Isaac Denoullet (S) et Nicolas Lerouge (S), hommes de fief.  
Pierre François Honnart (S), fermier et occupeur de la ferme Delevigne à Erquinghem-Lys, renonce à la succession de Marie Jeanne Boidin, sa mère, décédée à Erquinghem-Lys le 25.3.1755.

[144] 26.4.1755. Adjudication des bans de mars et d'août de 1755.